



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.23/Add.1  
27 juin 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Troisième session ordinaire de 1996  
16-19 septembre 1996  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMME DE PAYS\*\*

Guatemala

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire, en janvier 1996, contient la recommandation finale concernant le programme de pays qui sera soumise à l'approbation du Conseil.

Il contient une recommandation concernant le financement du programme du Guatemala, dont le niveau annuel de planification est égal ou inférieur à 1 million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 millions de dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 26 250 000 dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 1997 à 2001.

\* E/ICEF/1996/18.

\*\* La note de pays initiale ne contenait que des chiffres indicatifs pour la coopération au programme prévue. Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte des soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 1995. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide de fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P/L.43/Add.2).

Données de base (1994, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0 à 15 ans)	4,84
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	70
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	51
Insuffisance pondérale (% modérée et % sévère) (1987)	34
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1990)	200
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1995)	63/49
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin)	../..
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5e niveau (%)	..
Accès à l'eau potable (%)	64
Accès aux services de santé (%) (1985)	34
PNB par habitant	1 190 dollars des États-Unis

Enfants de 1 an ayant reçu une série complète de vaccins contre :

la tuberculose :	70 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	71 %
la rougeole :	66 %
la poliomyélite :	73 %

Femmes enceintes vaccinées contre :

le tétanos :	9 %
--------------	-----

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Le nouveau Gouvernement guatémaltèque, démocratiquement élu, a pris ses fonctions le 14 janvier 1996. Bien qu'il n'en soit encore qu'à la formulation des politiques nationales en matière de développement, il a d'ores et déjà affirmé sa détermination à poursuivre le processus de paix et à honorer ses engagements internationaux, parmi lesquels la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

2. La note de pays (E/ICEF/1996/P/L.23) a souligné la persistance de disparités socio-économiques extrêmes et de la discrimination à l'égard des groupes autochtones, malgré l'amélioration des résultats macro-économiques enregistrée au cours des cinq dernières années. Plus de la moitié de la population guatémaltèque se compose de 22 groupes maya autochtones, qui parlent chacun une langue différente. La majorité des personnes pauvres est concentrée dans sept départements montagneux (qui ont aussi une forte concentration d'autochtones, qui ont été les plus touchés par le conflit armé intérieur et qui connaissent des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans deux fois plus élevés que la moyenne nationale) et dans les zones urbaines défavorisées. En raison d'un conflit armé qui a duré plus de 30 ans, le pays compte plus de 200 000 orphelins, 33 000 réfugiés, 29 000 rapatriés et 500 000 personnes déplacées.

/...

3. Le Guatemala atteindra probablement les objectifs pour l'an 2000 en matière de mortalité infantile et postinfantile, grâce à des actions concertées dans les zones où ces indicateurs sont inférieurs à la moyenne nationale, mais il faudra consentir des efforts particuliers pour atteindre et maintenir les autres objectifs : immunisation universelle des enfants, réduction de la mortalité maternelle, approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural, et accès plus grand à l'enseignement primaire. Le pays est en outre confronté à des problèmes nouveaux : en 1995, il y avait 718 cas de SIDA déclarés, dont 91 enfants, pour la plupart adolescents. Le Guatemala a soumis son premier rapport au Comité des droits de l'enfant, qui devrait communiquer ses observations et ses recommandations pour le début de 1997. Une fois la paix consolidée, il faudra continuer à se préoccuper en priorité de la réduction des disparités et des besoins particuliers des enfants touchés par le conflit.

#### COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1992-1996

4. Le programme de coopération pour la période 1992-1996 visait à fournir une assistance technique et un soutien logistique pour l'application du programme d'action national - également dénommé Plan de développement social [Plan de Desarrollo Social (PLADES)] -, en encourageant le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant et la mobilisation en vue d'atteindre les objectifs. La coopération avec le secteur privé, notamment les médias (qui ont publié gratuitement des textes sur la situation des enfants guatémaltèques) a été extrêmement importante. Grâce au soutien apporté par les associations de producteurs de sucre et de sel, la totalité du sucre produit au Guatemala a été enrichie en vitamine A et 90 % du sel a été iodé.

5. Un financement provenant du Fonds d'ajustement spécial pour l'Amérique latine et les Caraïbes a permis d'apporter un soutien technique au Secrétariat général de la planification économique (SEGEPLAN) pour l'élaboration d'un système d'indicateurs sociaux destiné à suivre l'application du PLADES. L'UNICEF a aussi apporté un soutien technique au Cabinet social pour mettre à jour le PLADES en y incorporant des stratégies de décentralisation, d'autonomisation et de participation communautaire, et pour une initiative, visant à décentraliser le PLADES au niveau du département de Quiché, puis de cinq municipalités. Le Gouvernement se sert de cette initiative, dans le cadre du processus de décentralisation, pour étoffer les moyens des municipalités en ce qui concerne l'élaboration et la mise en oeuvre des plans de développement social en faveur des femmes et des enfants.

6. Un programme de réhabilitation psychosociale à base communautaire destiné aux enfants touchés par le conflit a été mis en place avec succès dans les municipalités de Nebaj, Chajul et Cotza. Cette expérience peut maintenant être étendue à d'autres zones qui ont souffert du conflit armé. En outre, le soutien technique et les activités de plaidoyer ont aidé à rédiger un code pour les enfants et les adolescents ainsi qu'un projet de loi sur l'adoption qui est conforme aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant. Ces propositions législatives ont été rédigées sur la base d'une large concertation sociale. Le code pour les enfants et les adolescents est actuellement en discussion au Congrès.

7. Un appui technique et financier a été fourni pour la mise en place de 15 écoles pilotes qui pratiquent des méthodes d'enseignement bilingue et

interculturel. Cette initiative a été élargie à 140 écoles supplémentaires grâce à un financement national. Le programme d'éducation prévoyait aussi un soutien à l'élaboration de matériel d'alphabétisation dans 22 langues indigènes. Dans le cadre du programme sous-régional d'approvisionnement en eau et d'assainissement, 468 collectivités ont pu moderniser leur système. Un appui a été fourni pour consolider un modèle de services de base intégrés en milieu urbain reposant sur la prise de décision et la concertation au niveau des collectivités. Ce modèle est actuellement élargi à d'autres zones urbaines défavorisées de la ville de Guatemala, grâce à un financement de la Banque mondiale.

#### Enseignements tirés de l'expérience

8. En raison du nombre élevé de programmes (9) et de projets (49) et de l'absence d'un mécanisme efficace de coordination, les activités ont été dispersées, l'accent a été mis de façon disproportionnée sur la prestation des services, et les interventions sectorielles ont été isolées. Les résultats les plus durables ont été obtenus lorsque les stratégies de prestation des services prévoyaient une concertation efficace avec les collectivités et que ces initiatives faisaient partie d'une politique nationale.

9. Le cadre conceptuel du programme pour les enfants vivant dans des circonstances particulièrement difficiles a répondu de façon limitée aux exigences de protection formulées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et au nouveau contexte politique caractérisé par le respect des droits de l'homme. La promotion de la Convention devrait jouer un rôle important et complémentaire, en contribuant aux actions menées dans le cadre du processus de paix pour améliorer la situation des droits de l'homme au Guatemala. La mobilisation sociale a constitué une stratégie très efficace pour encourager les initiatives soutenues par la société civile (telles que l'enrichissement du sucre et du sel), créant des espaces de consensus et des alliances autour d'objectifs communs en faveur des enfants. Une évaluation récente du programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement révèle qu'il faut redoubler d'efforts pour améliorer la participation des femmes et renforcer l'éducation en matière d'hygiène.

10. Les programmes sous-régionaux soutenus par l'UNICEF ont facilité la coopération entre les pays d'Amérique centrale. De bons résultats ont été obtenus dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, ainsi que de l'enrichissement des aliments en oligo-éléments.

COOPÉRATION RECOMMANDÉE AU PROGRAMME, 1997-2001

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<u>1997</u>	<u>1998</u>	<u>1999</u>	<u>2000</u>	<u>2001</u>	<u>Total</u>
<u>Masse commune des ressources</u>						
Développement social	255	255	255	255	255	1 275
Services de base intégrés	590	575	560	543	524	2 792
Appui au programme	<u>155</u>	<u>170</u>	<u>185</u>	<u>202</u>	<u>221</u>	<u>933</u>
Total partiel	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>1 000</u>	<u>5 000</u>
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Développement social	638	637	1 062	1 063	850	4 250
Services de base intégrés	<u>3 300</u>	<u>3 300</u>	<u>5 500</u>	<u>5 500</u>	<u>4 400</u>	<u>22 200</u>
Total partiel	<u>3 938</u>	<u>3 937</u>	<u>6 562</u>	<u>6 563</u>	<u>5 250</u>	<u>26 250</u>
Total	<u>4 938</u>	<u>4 937</u>	<u>7 562</u>	<u>7 563</u>	<u>6 250</u>	<u>31 250</u>

Processus d'élaboration

11. Pour élaborer le programme de pays proposé, on a tenu compte de l'analyse de situation achevée en 1995, des conclusions de l'examen à mi-parcours effectué en 1994, des enseignements tirés de la coopération passée, et des remarques faites par le Conseil d'administration au sujet de la note de pays. Le Cabinet social a été étroitement associé, par l'intermédiaire du SEGEPLAN, aux diverses étapes de l'élaboration du programme, qui a aussi reposé sur des consultations avec les Ministères de l'éducation et de la santé, des membres du secteur privé, l'Association des institutions de développement (Asociación de Instituciones de Desarrollo), une association représentant la majorité des organisations non gouvernementales (ONG) du Guatemala, et les organismes des Nations Unies. La note de pays et le projet de recommandation concernant le programme de pays ont été rédigés en concertation avec les bailleurs de fonds représentés au Guatemala.

Objectifs et stratégies

12. Le programme de coopération proposé a été élaboré compte tenu des engagements pris par le Gouvernement au sujet des accords de paix. Les objectifs du Gouvernement sont la consolidation de la paix et de la démocratie, le respect des droits de l'homme, la réduction des disparités et la réalisation des objectifs du PLADES pour l'an 2000. Dans ce contexte, le programme de pays a) facilitera l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et du PLADES, b) contribuera au développement des services de base et à la réalisation des objectifs du PLADES dans 25 municipalités, dans 7 départements où les indicateurs sociaux sont inférieurs à la moyenne nationale, et dans

/...

10 bidonvilles de la ville de Guatemala, c) soutiendra les efforts nationaux visant à édifier un consensus et à mettre un terme à la discrimination à l'égard des groupes autochtones en prenant comme point de départ les droits des enfants, et d) soutiendra l'application des accords de paix.

13. Le programme de pays proposé vise à mieux équilibrer le dosage des stratégies et à faciliter la convergence et l'intégration des interventions autour d'objectifs similaires en réduisant le nombre des programmes à deux programmes interconnectés et en diminuant la portée géographique des prestations de services au niveau local. De cette façon, le programme de services de base intégrés sera axé sur les zones prioritaires au niveau local tout en alimentant le processus d'élaboration des politiques soutenu grâce au programme de développement social, processus qui lui servira aussi de complément. Les stratégies du programme sont les suivantes : a) plaidoyer et mobilisation sociale afin que les droits des enfants et des femmes figurent en meilleure place dans l'ordre du jour du pays en matière de développement et que des ressources nationales soient mobilisées en faveur des enfants; b) renforcement des capacités grâce à l'assistance technique et à la formation destinées aux fonctionnaires du Gouvernement et des municipalités ainsi qu'aux collectivités, afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques et des programmes destinés aux femmes et aux enfants; et c) stratégie de prestation des services et d'autonomisation, appliquées principalement au niveau local, afin d'accroître le nombre des bénéficiaires des services de base dans 25 municipalités. L'expérience acquise dans ces municipalités sera utilisée comme moyen de militer pour l'élaboration de politiques au niveau national et comme modèle de politique sociale décentralisée. S'il n'y a pas de fonds supplémentaires, les activités d'assistance technique et de formation seront réduites et la prestation des services sera limitée au niveau municipal. Les interventions en matière de plaidoyer, de communication, de mobilisation sociale et d'autonomisation resteront au coeur de la coopération proposée.

#### Développement social

14. L'objectif global du présent programme est de mettre les enfants et les femmes au centre du processus de réforme des politiques sociales et de mobiliser la société civile afin qu'elle participe à cet effort national. Il y aura trois projets : a) information et mobilisation sociale; b) élaboration des politiques sociales; et c) droits des enfants.

15. Le projet d'information et de mobilisation sociale consistera à diffuser des informations sur les droits et la situation des enfants et des femmes au Guatemala ainsi qu'à renforcer et à élargir les alliances existantes avec les médias, les associations professionnelles, les syndicats, les ONG et les autres membres des secteurs public et privé afin de mobiliser des ressources nationales et un soutien au niveau des orientations pour la réalisation des objectifs de la décennie et l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Parmi les activités figureront des campagnes de sensibilisation au rôle des enfants dans le processus de paix, la mise au point de matériels d'information et d'éducation, le plaidoyer, la formation des personnes qui travaillent dans les médias et le soutien aux initiatives qui donnent aux enfants la possibilité de se faire entendre.

16. Dans le cadre des processus de réforme sectorielle et de décentralisation, le projet d'élaboration des politiques sociales permettra d'apporter un soutien technique au Cabinet social, aux ministères chargés des questions sociales et aux conseils locaux de développement pour l'élaboration de politiques sociales destinées à atteindre les objectifs de la décennie, la mise au point de plans de développement municipaux dans 50 des 330 municipalités du pays, et le suivi des progrès accomplis par rapport aux objectifs. Parmi les activités figureront la prestation d'une assistance technique et d'un soutien logistique à l'Institut national de statistique pour la décentralisation du système d'indicateurs sociaux, et la formation du personnel des services techniques et de planification du Cabinet social, des ministères chargés des questions sociales et des conseils locaux de développement en matière de planification sociale, l'accent étant mis sur la décentralisation et la participation communautaire. L'UNICEF militera en outre pour l'application et le suivi de l'initiative 20 %/20 % au Guatemala.

17. Le projet relatif aux droits des enfants aura les objectifs suivants :

- a) faire approuver par le Congrès le code pour les enfants et les adolescents et la loi sur l'adoption;
- b) sensibiliser davantage les responsables politiques et le grand public à la Convention relative aux droits de l'enfant et soutenir l'harmonisation des pratiques des institutions qui s'occupent d'enfants avec les lois précitées une fois qu'elles auront été adoptées;
- c) créer des comités des droits de l'enfant dans toutes les municipalités;
- d) éduquer 25 % de la population en ce qui concerne les droits de l'enfant;
- e) créer un système de collecte et d'analyse de données afin de suivre l'application de la Convention;
- f) formuler des stratégies et des politiques visant à faire disparaître à terme le travail des enfants.

L'UNICEF continuera aussi de soutenir l'extension des actions destinées à offrir une réadaptation psychologique aux enfants touchés par le conflit armé. Les principaux partenaires seront le bureau du Médiateur, la Commission présidentielle des droits de l'homme, le Ministère de la justice et les ONG qui font partie de la Commission destinée à soutenir la Convention.

#### Services de base intégrés

18. Ce programme concernera 25 municipalités situées dans 7 départements touchés par la guerre et 10 bidonvilles de la ville de Guatemala. Ses objectifs généraux sont les suivants :

- a) renforcer les moyens des conseils municipaux de développement en ce qui concerne l'élaboration des plans d'action destinés à atteindre les objectifs de la décennie;
- b) élaborer un modèle durable de prestation des services de base intégrés, où l'autonomisation de la communauté fasse partie intégrante des stratégies destinées à accroître le nombre de bénéficiaires;
- c) lancer un processus de réduction des disparités qui puisse servir d'exemple et de support de plaidoyer pour des politiques nationales.

On estime à 426 000 le nombre de personnes qui bénéficieront directement de ce programme, composé de quatre projets : santé et nutrition; approvisionnement en eau et assainissement; éducation; et création de revenus pour les femmes. Dans le cadre de ces quatre projets, les interventions seront coordonnées sur la base des plans de développement municipaux.

19. Le projet de santé et de nutrition contribuera à réduire la mortalité infantile et maternelle en étoffant et en élargissant les services de soins de santé primaires et de nutrition. L'UNICEF soutiendra la formation du personnel

de santé, des personnes chargées de promouvoir le système de santé et des sages-femmes dans le domaine de la prévention – vaccination, lutte contre les maladies diarrhéiques et thérapie de réhydratation orale –, de l'allaitement maternel et du traitement approprié des affections aiguës des voies respiratoires. L'éducation sanitaire, notamment dans le domaine de l'hygiène, sera importante pour accroître la demande de ces services. Un soutien sera aussi apporté pour la mise en place de pharmacies gérées par les communautés, afin d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels. Au niveau national, ce projet favorisera l'information et la prévention concernant le VIH/SIDA, en coordination avec le comité créé au titre du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA. Dans le cadre de l'initiative sous-régionale concernant les oligo-éléments, on veillera à l'application de la loi sur l'enrichissement des aliments en surveillant l'enrichissement du sucre en vitamine A, du sel en iode et de la farine en fer.

20. Les objectifs du projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement sont de réduire la morbidité due aux maladies diarrhéiques et d'alléger le volume de travail des femmes en mettant davantage l'accent sur l'éducation à l'hygiène et l'extension des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement entretenus par les communautés dans 590 collectivités rurales et 10 zones urbaines défavorisées. Parmi les activités figureront le renforcement des moyens des conseils locaux de développement relatifs à la conception et à la planification des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en vue de leur financement par des fonds nationaux d'investissement social, et la formation d'environ 3 000 dirigeants locaux à la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, notamment en ce qui concerne les mécanismes de récupération des coûts. Au niveau national, l'UNICEF apportera, avec le soutien du programme sous-régional d'approvisionnement en eau et d'assainissement et en coordination avec le programme de développement social, un appui technique pour l'élaboration de politiques dans le secteur, s'attachant plus particulièrement au renforcement de la coordination régionale, à la décentralisation et à l'emploi plus efficace des ressources grâce à la promotion et à l'adoption de systèmes durables, basés sur des technologies peu coûteuses.

21. Le projet d'éducation a pour objet d'accroître le nombre d'enfants bénéficiaires d'un enseignement primaire de qualité et de contribuer à réduire les taux de redoublement et d'abandon. Il consistera à appuyer 500 centres nationaux d'enseignement, de façon à toucher au moins 165 000 enfants d'âge préscolaire. Le nouveau modèle d'école primaire bilingue et interculturelle sera étendu à 88 000 enfants. Un programme bilingue d'alphabetisation sera mis en oeuvre pour 42 500 personnes, surtout des petites filles autochtones, et une formation sera dispensée à 3 500 volontaires et 3 500 enseignants et directeurs d'école pour favoriser l'application de méthodes dynamiques et participatives. Dans le domaine de l'enseignement aux enfants handicapés, 50 enseignants seront formés chaque année, ce qui permettra de toucher au moins 3 200 enfants par an. Les grandes activités à soutenir seront l'élaboration de matériels dans les langues indigènes et l'appui technique pour la formulation de politiques éducatives fondées sur l'expérience acquise dans le cadre du présent programme.

22. Le projet de création de revenus pour les femmes a pour but de permettre à un plus grand nombre de femmes autochtones d'obtenir des crédits. Il continuera à renforcer l'intégration des femmes en vue d'accroître leurs revenus et d'améliorer la sécurité alimentaire du ménage. Le crédit facilitera l'achat



d'appareils destinés à économiser de la main-d'oeuvre, tels que les moulins à maïs communautaires et les cuisinières économes en combustible, et facilitera la participation aux activités rémunératrices. Les femmes dirigeantes et membres des groupements féminins seront formées aux techniques de production ainsi qu'à l'organisation et à la gestion des petites entreprises. Des prêts seront accordés au moyen d'un système de crédits renouvelables.

23. Les fonds prélevés sur la masse commune des ressources serviront surtout à élaborer des plans de développement municipaux. Il faudra des fonds supplémentaires pour financer les stratégies de prestation de services, notamment l'approvisionnement en matériel et en fournitures, la formation et le soutien technique. Le nombre de municipalités bénéficiaires dépendra des fonds disponibles.

#### Coopération interorganisations

24. Une note de stratégie est en préparation. Il a cependant été convenu que les organismes des Nations Unies présents au Guatemala devraient faire converger leurs efforts et leurs ressources pour soutenir le processus de paix. L'UNICEF collaborera étroitement avec l'Organisation panaméricaine de la santé et le Fonds des Nations Unies pour la population dans les domaines de la santé préventive, de la surveillance épidémiologique, de la réduction de la mortalité maternelle et de la santé génésique. La Banque mondiale restera un partenaire important pour le financement destiné à accroître le nombre de bénéficiaires d'un modèle novateur de services de base en milieu urbain dans les bidonvilles. Dans le domaine des droits de l'enfant, la coopération se poursuivra avec la Banque interaméricaine de développement, la Mission de vérification des Nations Unies en matière de droits de l'homme au Guatemala, le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme et l'Institut interaméricain des droits de l'homme. Les organismes de coopération allemands et nordiques sont des partenaires importants dans le domaine de l'éducation. L'UNICEF continuera à participer aux comités sectoriels de coordination interorganisations qui comprennent d'autres partenaires des Nations Unies et des missions de donateurs et qui ont facilité la coordination et le partage d'informations dans le pays. Une coopération spéciale est déjà prévue avec le Coordonnateur résident afin de favoriser les initiatives communes de collecte de fonds sur le terrain.

#### Gestion du programme

25. La mise en oeuvre du programme sera coordonnée par le Cabinet social au niveau national et avec les conseils municipaux de développement au niveau local, avec l'appui des ministères chargés des questions sociales dans chaque programme. Le plan des opérations comprend des indicateurs destinés à évaluer la réalisation des objectifs et des produits. L'examen à mi-parcours sera organisé en concertation avec les pouvoirs publics afin d'adapter si nécessaire les programmes, conformément à l'application des accords de paix.

## Tableau

## POSTES ET DEPENSES DE PERSONNEL DANS LE BUDGET-PROGRAMME

PAYS : GUATEMALA  
PROGRAMME : 1997-2001

SECTIONS/DOMAINES DU PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT	BUDGET-PROGRAMME (en milliers de dollars)			POSTES a/										DEPENSES DE PERSONNEL b/ (en milliers de dollars)				
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	TOTAL	AI	LOCAUX	TOTAL	
MASSE COMMUNE DES RESSOURCES																		
Développement social	1 275			1 275	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	112,8	112,8	
Services de base intégrés	2 792			2 792	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	34,7	34,7	
Appui au programme	933			933	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	0,0	791,4	791,4	
TOTAL MC	5 000			5 000	0	0	0	0	0	0	0	1	4	5	0,0	938,9	938,9	
FONDS SUPPLEMENTAIRES																		
Développement social		0	4 252	4 252	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	211,2	211,2	
Services de base intégrés		0	22 000	22 000	0	0	0	0	0	0	0	4	8	12	0,0	1 982,8	1 982,8	
Appui au programme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL FS		0	26 252	26 252	0	0	0	0	0	0	0	5	8	13	0,0	2 194,0	2 194,0	
TOTAL MC & FS	5 000	0	26 252	31 252	0	0	0	0	0	0	0	6	12	18	0,0	3 132,9	3 132,9	
BUDGET ADM. ET D'APPUI AU PROGRAMME		Dépenses de fonct.		2 950,6														
		Dotation			0	1	1	0	0	0	2	2	11	15	1 527,5	2 478,0	4 005,5	
TOTAL GENERAL					0	1	1	0	0	0	2	8	23	33	1 527,5	5 610,9	7 138,4	
		Nombre de postes et dépenses de personnel :																
		Cycle de programmation actuel																
		A la fin du cycle de programmation proposé (chiffre indicatif seulement)																
		14	26	59	99													7 138,4
		2	8	23	33													7 138,4

a/ Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie l'ensemble du programme de pays.

b/ A l'exclusion du personnel temporaire et des heures supplémentaires; y compris le coût des volontaires des Nations Unies.

Abréviations : MC = masse commune des ressources; FSD = fonds supplémentaires disponibles; NSF = nouveaux fonds supplémentaires; FS = fonds supplémentaires; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; ADM = administration.